

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2010

COMPTE - RENDU

L'an deux mille dix le 28 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie Principale, sur convocation effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Michel ROY, Maire.

Maire : M. Michel ROY

Présents :

Maires adjoints :

M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON.

Conseillers Municipaux :

Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, M. YETNA, M. CARLIER, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme YABAS (arrivée à 21h15), M. ALOUACHE, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAÏEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION, M. PRESSAC.

Pouvoirs :

Mme OBRY	donne pouvoir à	Melle FARGES
Mme PINEL	donne pouvoir à	M. JULIEN
M. MASSOT	donne pouvoir à	Mme TRIVEILLOT
M. FLOTTERER	donne pouvoir à	M. CARLIER
Mme MAULARD	donne pouvoir à	Mme YABAS (à partir de 21h15)
Mme DUBUS	donne pouvoir à	M. FLOQUET
Mme GUILBAUD	donne pouvoir à	M. REGNIER
Mme GEORGELIN	donne pouvoir à	M. TAÏEB
M. OUANAS	donne pouvoir à	M. BEAUMANOIR

Absents : M. GONCALVES-DUARTE, Mme REINTJES

Secrétaire de séance : M. YETNA

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	21 (jusqu'à 21h15) 22 (à partir de 21h15)
Nombre de votants :	29 (jusqu'à 21h15) 31 (à partir de 21h15)
Nombre d'absents :	02

1) Décision Modificative n° 1 au Budget 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 22 pour et 7 contre

Pour 22 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme MARTINHO VIEIRA, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Abstention 0.

VOTE la Décision Modificative n° 1 au Budget 2010 comme suit :

dépenses		recettes	
Section d'investissement			
Chapitre 20 :	7051,00	Chapitre 4542 :	8500,00
Chapitre 21 :	- 7051,00		
Chapitre 4542 :	8500,00		
Total section :	8500,00	Total section :	8 500,00
Section de fonctionnement			
Chapitre 014 :	0,00	Chapitre 013 :	0,00
Chapitre 011 :	0,00	Chapitre 70 :	0,00
Chapitre 012 :	0,00	Chapitre 73 :	0,00
Chapitre 65 :	0,00	Chapitre 74 :	0,00
Chapitre 66 :	0,00	Chapitre 75 :	0,00
Chapitre 67 :	0,00	Chapitre 76 :	0,00
		Chapitre 77 :	0,00
Total section :	0,00	Total section :	0,00

2) Subvention de fonctionnement exceptionnelle à une association locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : **VOTE** une subvention complémentaire de 3 000 € au COMITE D'ŒUVRES SOCIALES.

Article 2 : **DIT** que la somme est prévue au Budget 2010 au compte budgétaire 6745 "subventions exceptionnelles".

3) Subvention de fonctionnement exceptionnelle à une association locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 24 pour et 7 abstentions

Pour 24 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 0.

Abstentions 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Article 1 : VOTE une subvention complémentaire de 700 € au MONTMAGNY ASFS.

Article 2 : DIT que la somme est prévue au Budget 2010 au compte budgétaire 6745 "subventions exceptionnelles".

4) Convention de servitude – Déviation DN 500, DN 600, DN 200

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 24 pour et 7 abstentions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude

5) Convention pour l'exploitation et l'entretien du bassin de retenue de la ZAC de la Jonction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

6) Délégation de pouvoirs du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 24 pour et 7 contre

Pour 24 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Abstention 0.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme permettant la réalisation du projet de renouvellement urbain du Centre-ville de Montmagny.

7) Désignation de l'EPFVO comme bénéficiaire de la Déclaration d'Utilité Publique (renouvellement urbain du centre ville)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 24 pour et 7 contre

Pour 24 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Abstention 0.

DIT que le bénéfice de la Déclaration d'Utilité Publique, relative au renouvellement urbain du Centre-ville de Montmagny, reviendra à l'Etablissement Public Foncier du Val-d'Oise.

8) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une demi-pension scolaire et d'un centre social des Lévriers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 24 pour et 7 contre

Pour 24 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Abstention 0.

Article 1 : **APPROUVE** la passation de l'avenant avec le groupement ATELIER J. SOUCHEYRE – PIL'ASTRE – PYREN INGENIERIE pour un montant de 38 588 € HT.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire de Montmagny à signer l'avenant correspondant comme détaillé ci-dessus, ainsi que tous les documents inhérents à ces marchés.

9) Acquisition des parcelles cadastrées AC 650 et 652 situées au lieu-dit "Les Trois Cornets"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées AC 650 – 652 sises lieu-dit "les Trois cornets", d'une contenance totale de 1037 m² pour un montant de 50 000 euros plus 3 000 euros de commission d'agence.

Article 2 : DIT que la présente dépense et les frais y afférent seront inscrits au budget de la Commune.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et les pièces nécessaires à sa délivrance.

10) Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Val d'Oise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

EMET un avis **FAVORABLE** au projet de schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.

11) Création de trois postes d'agent recenseur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE la création de trois postes d'agent recenseur pour la période allant du 20 janvier au 26 février 2011.

12) Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 24 pour et 7 abstentions

Pour 24 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 0.

Abstentions 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

DECIDE :

- La création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à Temps non complet pour une durée de 3 heures hebdomadaire.
- La transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe en un poste d'Agent de Maîtrise.
- La suppression d'un Contrat Emploi Consolidé.

13) Contrat d'assurance groupe pour le personnel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : APPROUVE les taux et prestations négociés pour la collectivité de Montmagny par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

Article 2 : DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2011 au contrat d'assurance groupe (2011-2014) et jusqu'au 31 décembre 2014.

pour les agents CNRACL (Titulaires et Stagiaires), pour les risques :
Décès/ Accident du Travail/ Longue Maladie, Longue Durée/ Maternité au taux de 7,90 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus).

Article 3 : PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,08 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

Et à cette fin,

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

Article 5 : PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de 6 mois.

14) Avenant n° 2 au CIVIQ2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au Contrat d'Initiatives Ville-Qualité 2.

15) Demande de subvention au Conseil Général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre de l'année 2011 pour l'aide au projet des établissements communaux et intercommunaux d'enseignement artistique spécialisé concernant "Au carrefour des Accordéons" de la saison musicale 2011.

16) Tarif de la fête médiévale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 24 pour et 7 contre

Article 1 : DECIDE de réactualiser les tarifs comme suit :

DESIGNATION DE L'ACTIVITE	Nouveaux tarifs proposés
Fête Médiévale 1 Emplacement stand pour artisans commerçants (vente) le mètre	-Tarif 8 € le mètre

17) Désignation de délégué au sein du syndicat intercommunal (crèche intercommunale)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ELIT comme représentants au sein du syndicat intercommunal en vue de la création et de la gestion d'une crèche intercommunale :

- 3 Délégués titulaire : Michel ROY, Céline OBRY, Lilian REGNIER
- 2 Délégués suppléants : Myriam PADOVAN, Joanne BLONDEAU

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 201006/98 – DECISION relative à la désignation d'un huissier pour constater l'état du chantier sis 245 rue d'Epinay

N° 201006/99 – DECISION relative à un contrat de gardiennage pour les manifestations magnymontoises 2010 et le gardiennage du cimetière de la Butte Pinson (**1 512 € HT pour le cimetière ; 3 394 € HT pour les manifestations**)

N° 201007/103 – DECISION relative à la signature du marché n° 201042710 Travaux dans la cour de l'école maternelle Lévriers (**29 942,46 € TTC**)

N° 201007/104 – DECISION relative à la signature d'un contrat annuel de maintenance des systèmes de détection et d'alarme incendie dans divers bâtiments (**7 158,06 € TTC**)

N° 201007/105 – DECISION relative à la signature d'un contrat annuel de maintenance des systèmes de désenfumage (**2 960,10 € TTC**)

N° 201007/112 – DECISION portant signature d'un contrat de vente avec "Théâtre en stock" concernant une représentation qui se déroulera le 2 juillet 2010 à l'occasion du Salon "Passion Créations" (**2 200 € TTC**)

N° 201007/113 – DECISION relative à l'achat de micros pour la salle du Conseil (**14 208,48 € TTC**)

N° 201008/129 – DECISION relative à la signature du marché n° 200942718 Assistance à maîtrise d'œuvre DUP renouvellement urbain (**30 868,16 € TTC**)

N° 201008/132 – DECISION relative à la signature d'une convention avec l'école de conduite "YS AUTO ECOLE" (**250 € TTC**)

N° 201008/133 – DECISION relative à la signature d'une convention avec l'école de conduite "YS AUTO ECOLE" (**250 € TTC**)

N° 201008/134 – DECISION relative à la désignation d'un avocat pour représenter la commune dans le cadre de la procédure contentieuse l'opposant à Mr AKDIM

N° 201008/135 – DECISION relative à la signature d'une convention avec le CPCV Ile-de-France (**250 € TTC**)

N° 201008/136 – DECISION relative à la signature d'une convention avec l'école de conduite "ACS" (**250 € TTC**)

N° 201009/139 – DECISION relative à la souscription d'un contrat d'assistance au recrutement avec le Cabinet Michael Page International (**10 764 € TTC**)

N° 201009/141 – DECISION relative à la signature d'une convention avec l'école de conduite "ACS" (**250 € TTC**)

N° 201009/142 – DECISION relative à la signature d'une convention avec l'école de conduite "ACS" (**250 € TTC**)

N° 201009/143 – DECISION relative à l'exercice du droit de préemption urbain institué sur l'intégralité des zones à urbaniser de la Commune et en l'espèce sur les parcelles cadastrées AC 650 et AC 652 sises "Les Trois Cornets" à Montmagny et appartenant aux Consorts POMMEROL (**53 000 € TTC**)

N° 201009/144 – DECISION relative à la signature du marché n° 201042716 travaux de restructuration des parcelles gravillonnées de l'agora au Centre Social Suzanne Valadon (**37 224,30 € TTC**)

N° 201010/148 – DECISION relative à la signature du marché n° 2010427015 Séjours été 2010 Lot 3 – Séjour à la montagne pour des enfants de 10 à 13 ans (**16 006,62 € TTC**)

N° 201010/149 – DECISION relative à la signature d'une convention avec l'école de conduite "3BIS" (**250 € TTC**)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Maire déclare la séance levée à 23H25.

Vu pour être affiché le 4 novembre 2010
Conformément aux prescriptions de l'article
L. 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Le Maire
Michel Roy